

Aide-Mémoire pour les élèves en situation de Handicap

(avec une notification MDPH ou pour lesquels une demande de compensation MDPH est envisagée)

	Si l'élève n'a pas encore de notification MDPH et qu'une demande à la MDPH est envisagée	Si l'élève a une notification de la MDPH → Il a un PPS (rédigé ou non par la MDPH) → Il est dans le champ du handicap
Réunions	<p>Equipe éducative organisée, animée et compte-rendu fait par le directeur</p> <p>→ Tenir compte au maximum du calendrier de la MDPH</p> <p>Le dossier complet devra parvenir à la MDPH avant ces dates pour obtenir une réponse pour le début de l'année scolaire N+1 ULIS le 15/01 AESH le 01/03 Maintien maternelle le 31/03 Pour les autres demandes, au fil de l'année</p> <p>Important : les demandes continuent d'être traitées au fil des arrivées mais une réponse ne sera plus garantie dans les temps pour la rentrée suivante</p>	<p>Entretien de début d'année (avant Toussaint) entre AESH, parents, enseignant prévu par le Bulletin officiel n°23 du 6 juin 2019 et rappelé par le Bulletin officiel n°25 du 24 juin 2021</p> <p>→ Possibilité d'utiliser comme support à l'entretien le document de mise en œuvre du PPS</p> <p>Equipe de suivi de scolarisation (ESS) organisée, animée et compte-rendu fait par l'enseignant-référent (Au moins une par an : si besoin une autre ESS peut être organisée)</p>
GEVA-Sco	<p style="text-align: center;">Première demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utilisez le formulaire envoyé en début d'année scolaire pré-rempli avec les coordonnées de l'enseignant référent - c'est l'enseignant de la classe qui le complète avant la réunion et le directeur qui le finalise à l'issue de la réunion 	<p style="text-align: center;">Renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ERSEH envoie le formulaire pré rempli au moment de l'envoi de l'invitation à l'ESS. - c'est l'enseignant de la classe (sous couvert du directeur) qui le complète avant la réunion et le renvoie à l'ERSEH qui le finalise à l'issue de la réunion
Demande MDPH	<ul style="list-style-type: none"> - c'est l'école qui transmet les formulaires CERFA (demande et certificat médical) et la liste des pièces nécessaires à la famille et l'aide si nécessaire à constituer le dossier. 	<ul style="list-style-type: none"> - c'est l'ERSEH qui transmet les formulaires à la famille, qui l'aide si nécessaire à compléter le dossier et qui l'envoie à la MDPH si besoin
Informations à donner	<p>A l'ERSEH : tout projet de demande de compensation à la MDPH (ne pas oublier de lui envoyer la copie du GEVA-Sco)</p>	<p>A l'ERSEH : tout changement ou projet de changement du projet de scolarisation (temps de scolarisation, autre orientation ou compensation à envisager, déménagement ...)</p> <p>→ Possibilité d'avancer l'ESS ou d'organiser une nouvelle ESS si nécessaire</p> <p>Au coordonnateur PIAL (si AESH) et à l'enseignant référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le temps de scolarisation de l'élève et son planning (ne pas oublier de signaler les changements)
Transmission de documents	<p>En cas de changement d'établissement scolaire (en cours d'année ou en fin d'année scolaire), ne pas oublier de transmettre tous documents (PPRE, PAP, PPS, document de mise en œuvre, GEVA-Sco ...) au nouvel établissement</p>	

Coordonnées utiles Education inclusive

Suivi de la
scolarisation des
élèves avec PPS,
conseils ...

Pour tous (école et parents)

**Enseignant Référent pour les élèves
en situation de Handicap (ERSEH)**

Secteur Sélestat-Marckolsheim

Rachel GOLDSCHMIDT

Collège JJ WALTZ

10 Rue des Tabacs

67390 MARCKOLSHEIM

06 03 16 55 68

referent67.sud3@ac-strasbourg.fr

Secteur Villé-Châtenois

Audrey CHEVALLIER

Collège J MENDEL

4, avenue Adrien Zeller

67600 SELESTAT

03 88 92 01 13 ou 06 27 45 66 22

referent67.sud7@ac-strasbourg.fr

Plutôt
pour les parents

Pour envoyer le
dossier de
demande, faire
appel ...

**Maison Départementale des
Personnes Handicapées (MDPH)**

6a rue du Verdon
67100 STRASBOURG
0 800 74 79 00

Gestion des
AESH sur le
PIAL, ...

Uniquement pour l'école

Coordonnatrice territoriale PIAL67- Bassin Sud
Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

Chrystelle ERARD

Collège Jean MENDEL

4 avenue Adrien Zeller - 67600 Sélestat

06 29 07 38 12

coordopial.bassin-sud@ac-strasbourg.fr

Uniquement
pour les parents

Une cellule d'écoute
et de réponse aux
parents par rapport
à l'éducation
inclusive et la mise
en œuvre des
notifications

Cellule départementale d'accueil,
d'écoute pour les familles d'enfants en
situation de handicap

03 88 23 39 67

cellule.accueil.ecoleinclusive67@ac-strasbourg.fr